

Pôle finances et administration
 Direction analyse et conseil
 Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_171
 SÉANCE DU 28 JUIN 2023

18 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) TARIFS 2024

Pour rappel, l'article 171 de la loi du 04 août 2008 de modernisation de l'économie a créé la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) qui s'est substituée aux taxes locales existantes, à savoir la Taxe Sur les Affiches (TSA) et la Taxe Sur les Emplacements publicitaires fixes (TSE) avec pour objectif principal de lutter contre la prolifération de la pollution visuelle.

Les communes peuvent librement adopter les tarifs qu'elles souhaitent dans la limite des tarifs maximaux (fixés par l'article L 2333-9 du CGCT). Comme chaque année, les tarifs de la TLPE sont relevés dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Il s'agit bien d'une indexation annuelle automatique, indépendante des dispositions prévues par délibération.

Jusqu'en 2017, chaque commune déléguée appliquait ses propres tarifs de TLPE. Depuis 2018, ces montants ont été harmonisés de façon progressive et définitive sur l'ensemble des communes de Cherbourg-en-Cotentin.

A titre indicatif, vous trouverez dans le tableau ci-dessous un historique des évolutions tarifaires depuis 2019 :

2019 à 2020 = + 1,44 %
2020 à 2021 = + 0%
2021 à 2022 = + 0 à 1,42%
2022 à 2023 = + 2,8 %
2023 à 2024 = + 6%

En 2023, le conseil municipal a décidé d'actualiser les tarifs 2022 en fonction du taux de croissance légal, soit + 2,8%. Pour 2024, il est proposé au conseil municipal d'actualiser les tarifs de TLPE de la même manière, soit une évolution de + 6%.

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 sont donc proposés comme suit :

Superficie des enseignes		
	Tarifs 2023	Tarif 2024
< ou = à 7 m ²	Exonéré	Exonéré
<= à 12 m ² (autres que scellées au sol)	Exonéré	Exonéré
<= à 12 m ²	22 €	23,30 €
Entre 12 et 20 m ²	22 €	23,30 €
Entre 20 et 50 m ²	44 €	46,60 €
Plus de 50 m ²	88 €	93,20 €

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques		
	Tarifs 2023	Tarifs 2024		Tarifs 2023	Tarifs 2024
Superficie <= à 50 m ²	22 €	23,30 €	Superficie <= à 50 m ²	66 €	69,90 €
Superficie > à 50 m ²	44 €	46,60 €	Superficie > à 50 m ²	132 €	139,80 €

Il est également proposé de maintenir le régime d'exonérations voté pour les années antérieures, à savoir :

- l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7 m² ;
- l'exonération, en application de l'article L.2333-8 du CGCT, des enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m² ;
- l'application d'une réfaction du tarif de 50 % pour les surfaces dont la somme des superficies est comprise entre 12 et 20 m² ;

Pour la méthode de recensement des enseignes, il est proposé de reconduire les pratiques adoptées les années précédentes.

Méthode de recensement	Cherbourg-en-Cotentin
Enseignes	
Exonération surface cumulée enseignes < à 7 m ²	oui
Exonération surface cumulée enseignes < à 12 m ² autres que scellées au sol	oui
Lettrage	oui
Logo	oui
Figurines	oui
Menu/planimètre	non
Totem (uniquement le logo)	oui
Saillie	oui
Bandeau	oui
Bandeau temporaire	non
Affiche	oui
Peinture	oui
Drapeau fixe	1 face
Panneau	oui
Store-banne	non
Vitrophane extérieure	non
Pré-enseignes et dispositifs publicitaires	
Pré-enseignes	oui
Pré-enseignes dérogatoires	oui
Dispositifs publicitaires simple face	oui
Dispositifs publicitaires double face	oui
Dispositifs publicitaires déroulant face	oui
Dispositifs publicitaires trivision	oui

Le conseil municipal est invité à voter les tarifs, exonérations et réfections exposés ci-dessus.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 16h07		Nombre de votants : 53	
Pour : 46	Contre : 3 Bruno FRANÇOISE Eddy SAGET Sandrine TARIN	Abstentions : 4 Sophie HÉRY Camille MARGUERITTE David MARGUERITTE Yvonne PECORARO	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 28 juin 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45

Date de la convocation et de son affichage : 15 juin 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt-huit juin à 14h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 15 juin 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 18h12) - BOUSSELMAME Noureddine (mandataire BERNARD Christian jusqu'à son arrivée 15h15) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard – FAGNEN Sébastien (mandataire PLAINEAU Nadège jusqu'à son arrivée 16h13) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine (mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 18h10) – GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle – HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire JOZEAU-MARIGNÉ Muriel à son départ 18h19) - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédéric (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 15h43) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET Eddy à son départ 16h26) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel – PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège – RONSIN Chantal (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 18h12) - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (mandataire HÉRY Sophie jusqu'à son arrivée 15h34) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert jusqu'à son arrivée 15h40) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

AMIOT Florence a donné procuration à HUREL Karine
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne
HAMON-BARBÉ Françoise a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
MARGUERITTE David a donné procuration à MARGUERITTE Camille puis à HÉRY Sophie
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENTES

HÉBERT Karine
PIC Anna

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 04/07/2023



ID : 050-200056844-20230630-DEL2023_171-DE